



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT

78270

12 bis, rue des écoles

☎ 09.81.41.65.90

Compte rendu du conseil Municipal du lundi 22 janvier 2024 à la mairie à 19h

Le vingt-deux janvier deux-mille-vingt-quatre, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Gérard Solaro, Maire.

Présents :

M. le Maire Gérard Solaro

Les Conseillers Municipaux : M. Patrick Hérouin (adjoint au maire), Mme Clara Momenceau, Mme Sylvie Michanol, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Didier Bertolo, M. Sylvain Cosnier, M. Francois Macaire et M. Arnaud Thomas

Absents excusés : Mme Laetitia Bouin qui donne pouvoirs à Mme Clara Momenceau, M. Olivier Fouquereau qui donne pouvoirs à et M. Arnaud Thomas

Mme Nadine Viers est désignée secrétaire de séance

1. Proposition de montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et plus précisément le 1°bis du V de l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 5 décembre 2023 proposant une révision libre des attributions de compensation des communes ;

Vu la délibération n°2023/108 du 19 décembre 2023 de la Communauté de Communes approuvant la proposition de montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2024 ;

Considérant que les montants versés aux communes au titre des attributions de compensation, dans le cadre de la taxe professionnelle unique, sont déterminés à partir du produit de la taxe professionnelle ;

M. le Maire indique que monsieur le Président de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » a indiqué que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a proposé, dans le cadre d'une révision libre des attributions de compensation, une répartition plus grande équité dans le montant des attributions de compensation.

Il indique que cette proposition a été approuvée à l'unanimité des membres présents lors du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 et qu'il convient à présent aux conseils municipaux de se prononcer sur cette proposition.

Communes	AC 2023	AC 2024
Bennecourt	88 979,96 €	79 782 €
Blaru	37 400,40 €	42 977 €
Boissy-Mauvoisin	16 205,20 €	21 925 €
Bonnières-sur-Seine	1 007 671,93 €	990 935 €
Bréval	185 516,15 €	188 512 €
Chaufour-lès-Bonnières	50 103,95 €	47 946 €
Cravent	143 113,10 €	110 974 €
Freneuse	347 040,72 €	367 367 €
Gommecourt	12 341,10 €	12 004 €
La Villeneuve-en-Chevrie	58 667,60 €	69 833 €
Limetz-Villez	124 704,45 €	98 685 €
Lommoye	13 268,90 €	27 586 €
Ménerville	5 953,75 €	6 717 €
Moisson	30 829,35 €	31 106 €
Neauphlette	15 581,55 €	16 436 €
Notre Dame de la Mer	200 104,18 €	207 736 €
St Illiers-la-Ville	92 377,95 €	112 377 €
St Illiers-le-Bois	41 029,60 €	35 927 €
TOTAL	2 470 889,84 €	2 468 825 €

Après avoir entendu M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, dont 2 pouvoirs

Approuve le rapport de la CLECT du 5 décembre 2023 joint en annexe.

Approuve la proposition de montants définitifs des attributions de compensations pour l'année 2024 tel que proposé par la CLECT du 5 décembre 2023.

2. Choix des entreprises pour les travaux de l'église

Monsieur le Maire dit qu'il convient de choisir l'entreprise pour les travaux de reprise en sous-œuvre de la façade nord de l'église.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres.

Cinq entreprises ont répondu :

L'entreprise BAT AMIANTE qui n'a pas remis d'offre financière

L'entreprise THOMANN HANRY pour un montant de 232 357,56€ HT

L'entreprise LEON GROSSE CHAPELLE pour un montant de 252 988,15€ HT

L'entreprise ROC CONFORTATION pour un montant de 139 382,65€ HT

L'entreprise BTM CONSTRUCTION pour un montant de 83 395,98€ HT

L'estimation du maître d'œuvre était de 219 723€ HT

Au vu des différents éléments, le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise ROC CONFORTATION pour un montant de 139 382,65€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, choisit l'entreprise ROC CONFORTATION pour un montant de 139 382,65€ HT soit 167 259,18€ TTC.

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

3. Motion de soutien au Conseil départemental des Yvelines

M. le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil départemental des Yvelines demandant aux conseils municipaux d'apporter leur soutien au département.

M. le Maire donne lecture de la motion de soutien.

Les conseillers municipaux à 9 voix pour et trois abstentions approuvent la motion de soutien au Conseil départemental des Yvelines.

4. Aménagement du cimetière

Le nombre de crémations ne cesse d'augmenter en France et concernera bientôt cinquante pour cent des obsèques. M. le Maire propose que le colombarium de notre cimetière soit mieux aménagé pour accueillir les urnes funéraires. Il souhaiterait également que l'espace de dispersion des cendres soit agrandi et entouré de pierres en granit pour un coût de 1120 euros. Après échanges, Didier Bertolo propose de remplacer les pavés de granit coûteux qui servent de bordures pour les parterres de fleurs du village et de les utiliser pour le jardin du souvenir. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Compétence du maire en matière de publicité

La police de la publicité inclut, outre les contrôles et sanctions, la réception et le traitement des déclarations et autorisations préalables à l'installation de publicité, d'enseignes et de préenseignes. Cette prérogative était partagée entre le maire et le préfet du département.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'article 17 de la loi Climat et Résilience prévoit que cette police sera de la seule compétence du maire avec un transfert automatique à l'EPCI, sauf si le maire d'une commune s'y oppose avant le 1^{er} août 2024.

A l'unanimité des présents et représentés, il est demandé à M. le Maire de demander à conserver la compétence en matière de publicité.

6. Questions diverses

Aire de jeux

L'aire de jeux, réclamée par de nombreux habitants depuis des années, installée fin décembre en face du city-stade, sera prochainement opérationnelle, après passage de la commission de sécurité et divers travaux annexes. Des jeux seront aussi livrés à Clachaloze, financés par l'ALCS.

ALCS

Nadine Viers, au nom de l'ALCS, réunie en assemblée générale le 19 janvier 2024, demande que soit menée, comme déjà promis, la recherche des causes et le traitement de l'humidité dans le sous-sol de la salle communale. L'ALCS souhaiterait également que la salle sous la mairie soit débarrassée des tables, chaises et ordinateurs obsolètes qui l'encombrent inutilement et permettrait un nettoyage de ce local.

Demande de matériel pour les employés communaux

L'achat d'un lève palettes serait utile aux employés communaux qui doivent souvent emprunter celui d'Arnaud Thomas.

Après les opérations fastidieuses de déneigement des trottoirs très glissants de la commune, l'acquisition d'un épandeur manuel de sel serait une aide précieuse, tout en rappelant que balayer le trottoir devant son logement incombe aux habitants.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces deux achats.

Barrage sur l'Epte,

M. le Maire évoque un courrier signalant que le barrage de la commune sur l'Epte ferait l'objet d'une infraction. François Macaire souhaiterait obtenir des précisions sur l'objet de cette infraction et signale qu'il y aurait de moins en moins de poissons dans l'Epte malgré la suppression de nombreux barrages.

Démolition de maisons à Clachalozze

Didier Bertolo signale que la démolition des deux maisons en péril à Clachalozze, le mur de clôture avec le terrain d'à côté risque de s'abîmer. Il serait nécessaire de créer une arase en béton qui pourrait être réalisée par les employés communaux.

Bibliothèque

Ramzi Ben Mansour et Nadine Viers rappellent que les bénévoles de la bibliothèque tiennent une permanence tous les samedis matin à Clachalozze. Pour redynamiser son utilisation, un rendez-vous est pris avec la directrice de l'école et une rencontre avec l'APEGC est prévue.

Un flyer va être également distribué dans les boîtes aux lettres pour soumettre diverses propositions d'actions (salon de lecture adulte, nuit de la lecture, contes pour enfants, etc...) et indiquer la liste des nouveautés acquises par la bibliothèque.

Galette CCAS

Sylvie Michanol dit que l'après-midi « galette des rois » du CCAS s'est bien déroulé et que les galettes réalisées par Jean-Jacques Schuller étaient délicieuses. Seul bémol, la température trop basse de la salle. M. le Maire répond que c'est le lot quotidien pour les enfants de la cantine en hiver, tant que les importants travaux envisagés ne pourront pas être réalisés.

Chenilles processionnaires

Ramzi Ben Mansour va se charger de faire établir un diagnostic et un devis pour le traitement des chenilles processionnaires de chêne qui empêchent l'aménagement et l'ouverture au public du terrain acquis par la mairie derrière la salle communale.

Avancée du nouveau site internet de la mairie

Sylvie Michanol demande quand sera opérationnel le nouveau site internet de la mairie. M. le Maire répond que son contenu sera prochainement présenté aux conseillers.

La séance est levée à 21 h 08

Délibération n° 1 : Proposition des montants définitifs des attributions de compensation

Délibération n°2 : Choix des entreprises pour les travaux de l'église

Délibération n°3 : Motion de soutien au Conseil départemental

Le Maire
Gérard Solaro

La secrétaire
Nadine Viers